



Rapport de la vice-présidente régionale, région 3

QUATRIÈME CONGRÈS NATIONAL DU SEPB 7 au 9 juin 2013 Hôtel Fairmont Winnipeg, Winnipeg (MB)

Consoeurs, confrères,

Les dernières années ont été exigeantes pour la région 3 car, comme pour tous les travailleurs au Canada, nous avons dû affronter les manœuvres des gouvernements conservateurs qui cherchent à éliminer les syndicats. Les membres du SEPB en Saskatchewan subissent les mesures législatives du *Sask Party*, un parti de droite. Nous saluons le NPD favorable aux travailleurs au Manitoba. Quant à nos membres en Alberta, ils ont eu des élections où la longue dynastie de 41 ans du parti conservateur a failli s'écrouler devant le *Wildrose Party* dont des candidats ont ouvertement émis des remarques racistes et bigotes. Dans les Prairies, les employeurs ont sauté sur l'occasion d'user du nouveau pouvoir qu'on leur donne.

Malgré ces défis, la région 3 a connu un remarquable succès dans la mobilisation de ses membres et de leurs collègues de travail à travers la province. Ensemble, nous avons stoppé la contestation de la formule Rand en Saskatchewan, nous nous sommes engagés dans de nouvelles initiatives, avons réussi à mettre au jour le lobby qu'exerçait la Fédération canadienne d'entreprise indépendante (FCEI) contre les droits des travailleurs et avons continué à augmenter le nombre de nouveaux militants dans nos sections locales.

Contestation en vertu de la Charte – Lois 5 et 6

Lors de notre dernier congrès, nous avons parlé de l'adoption par le gouvernement de la Saskatchewan du projet de loi 5 – la *Loi sur les services essentiels du secteur public*. Cette loi confère aux employeurs du secteur public le pouvoir de décréter « essentiel » un ou tous les travailleurs. Le rapport de force pour les travailleurs à la table de négociation disparaissait virtuellement du fait qu'il devenait illégal pour eux d'exercer quelque moyen de pression que ce soit. De concert avec le projet de loi 5 venait le projet de loi 6 ou – la *Loi amendant les syndicats* dont l'unique objectif est de rogner la liberté des travailleurs de s'organiser et de profiter des avantages d'être syndiqué.

La section locale 397 est parmi les parties plaignantes qui ont déposé une révision judiciaire contre les projets de loi 5 et 6. Dans une décision remarquée, le juge Dennis Ball déclarait inconstitutionnel le projet de loi 5 – la Loi sur les services essentiels. Ce projet de loi porte atteinte au droit de grève et au droit de négocier collectivement qui sont protégés par la Charte canadienne des droits et libertés.

Consultation pour une réforme des lois du travail de Saskatchewan

En 2012, le gouvernement de Brad Wall publiait un document de consultation en vue de revoir complètement les lois du travail en Saskatchewan. Le processus n'offrait que 90 jours pour soumettre des mémoires écrits et aucune audience publique n'était prévue.

Comme il fallait le prévoir, le document de consultation portait sur des questions qui ne reflétaient aucune des priorités de nos membres. Les membres du SEPB n'ont pas demandé s'il fallait payer des salaires inférieurs aux travailleurs handicapés, s'il fallait se débarrasser de la semaine de 40 heures, ou s'il fallait donner aux employeurs un moyen d'éviter de payer les heures supplémentaires. Personne n'a publiquement demandé une réforme des droits au travail.

La consultation représente aussi un nouveau défi pour nos membres dans la province car elle pourrait avoir des répercussions à travers le pays. Sous prétexte de moderniser et de simplifier, on a saisi l'occasion de contester la formule Rand.

Il va sans dire que le COPE 397 a présenté une réponse exhaustive au nom de ses membres et de tous les travailleurs en Saskatchewan.

Projet de loi 85

La résultante de cette consultation constitue aujourd'hui le principal champ de bataille pour les membres du COPE 397 dans la région 3 – le projet de loi omnibus 85. Plus de 900 pages de lois du travail seront supprimées et remplacées par les 184 pages qu'est la Loi sur l'emploi de la Saskatchewan.

Les syndicats en Saskatchewan, y incluant les membres du SEPB, ont réussi à stopper le gouvernement dans sa contestation de la formule Rand, mais il ne fait aucun doute que nous devons nous préparer à affronter cette situation dans l'avenir.

Les nouvelles dispositions régissant les heures supplémentaires du projet de loi 85 lèvent l'obligation pour les employeurs de payer les heures supplémentaires après 8 heures pour quiconque travaille moins de cinq jours par semaine. De plus, elles permettent le cumul des heures supplémentaires sans toutefois préciser qu'elles doivent être remboursées au taux d'heures supplémentaires applicable, ce qui équivaut à éliminer le paiement des heures supplémentaires point à la ligne. La loi prévoit aussi un nouvel article portant sur le vote sur les offres finales et qui témoigne honteusement de ses priorités; ce nouvel article porte sérieusement atteinte au droit à la négociation collective équitable. Le terme « offre finale » a été changé pour « dernière offre » - prétendument parce que le premier terme était trop intimidant pour les travailleurs.

Le COPE 397 obtient la divulgation

Le gouvernement de la Saskatchewan indiquait qu'il avait reçu 2 186 réponses provenant d'employeurs et d'organisations d'affaires durant le processus de consultation. Pourtant, 2 138 de ces présentations d'employeur ne comportaient qu'une seule page; une lettre type qui avait été diffusée par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante; tout un contraste par rapport aux mémoires exhaustifs, documentés et fondés sur les faits préparés par le mouvement syndical. La lettre type

de la FCEI s'opposait à l'indexation au coût de la vie du salaire minimum, faisait pression en faveur de mesures pour éviter de payer des heures supplémentaires, et plus encore.

La section locale 397 a appris que les entreprises qui avaient déposé la lettre type de la FCEI ont bénéficié d'un anonymat spécial, et a agi immédiatement en déposant une requête en divulgation auprès du ministre Don Morgan. Ce faisant, a été divulgué le nom de tous les employeurs et organisations qui se sont joints à la FCEI pour s'opposer à l'amélioration des droits des travailleurs. La section locale 397 a reçu une couverture positive de la part des médias et continue de recevoir des nouvelles de travailleurs – membres et non membres de notre syndicat – qui communiquent avec ces employeurs pour leur faire connaître leurs préoccupations.

Négociations

La section locale 397 a négocié avec succès 13 conventions collectives et se prépare déjà à gérer un calendrier chargé du fait que nous commencerons à négocier pour la majorité de nos unités partout dans les Prairies. Suite à l'application par le gouvernement de mandats touchant les sociétés d'État en Saskatchewan, une entente était ratifiée avec la *Saskatchewan Government Insurance* en 2011. Le comité de négociation de la section locale progresse déjà dans ses préparatifs pour la prochaine ronde de négociation de l'année prochaine.

La section locale 458 est heureuse d'indiquer qu'il y a eu progrès en matière de négociation, les employeurs ayant accepté de commencer à négocier dès janvier en 2013. La consœur Bootsman indique que la section locale s'est surtout attardée au projet de loi C-377 et à faire face aux actuels défis posés par le gouvernement de droite de Redford en Alberta.

Les membres et le recrutement syndical

La fusion entre les sections locales 397 et 379 est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2010. La section locale 379 devenait de ce fait l'unité Calgary de la section locale 397.

Nous avons été heureux d'envoyer une délégation constituée de nouveaux militants du SEPB à la conférence mi-mandat de 2012 et de constater une conscience plus aiguë et une importance accrue accordée au développement de notre syndicat. Cette année,

nous prévoyons mettre en oeuvre une nouvelle stratégie de recrutement syndical plus complète que nous avons élaborée pour la région. Nous avons accueilli un nouvel organisateur au sein de la section locale 397 ce printemps et nous sommes déjà prêts à faire profiter à de futurs membres dans les Prairies les avantages à se joindre au SEPB.

Initiatives de la région 3

En 2012, la section locale 397 formait un comité *ad hoc* membres/exécutif comprenant de membres de la base (la plupart n'ayant jamais milité dans un syndicat) et dirigeants élus dans le but de donner aux membres une nouvelle plateforme pour exprimer leurs préoccupations et partager de nouvelles idées. Ce comité s'est révélé être un moyen dynamique et multidimensionnel avec lequel les expériences, les gens et les cultures de travail ont pu interagir et dégager 21 recommandations pour assurer notre développement. Le comité exécutif de la section locale est en train de réaliser chacune de ces recommandations et constate avec fierté qu'il en résulte des membres dynamiques et impliqués.

Dans la bataille contre le projet de loi C-377, la section locale 397 a récemment organisé une « journée portes ouvertes » sur les finances pour les membres de Régina. Bien qu'au SEPB, chaque journée est une « journée portes ouvertes » car nos livres sont toujours ouverts, cet événement a souligné ce fait auprès de nos membres. Nous avons accueilli plus de membres à cette « journée portes ouvertes » que nous nous y attendions, et nous en avons profité pour démontrer la juste et responsable reddition de compte du syndicat.

Nous continuons dans la région 3 à tenir notre session de formation annuelle du SEPB et nous y avons ajouté un cours pour les participants ayant déjà suivi la formation. Les membres qui assistent aux trois jours de la formation en ressortent mieux outillés et se sentent plus compétents à défendre de meilleures conditions de travail. Nous sommes fiers de voir des membres du SEPB expérimentés avoir la chance de partager leurs connaissances et leur engagement en agissant comme animateurs de la formation.

Nous continuons de tenir avec succès des événements au profit de causes charitables. Nos membres ont organisé et apprécié la vente de livres dont a bénéficié la *Sask Breast Cancer Awareness*, le BBQ annuel d'avant-match qui, chaque année en novembre attire

une forte participation et dont les profits sont versés à la lutte contre la paralysie cérébrale. Nous planifions un autre événement pour notre comité de jeunes travailleurs qui grandit en popularité. On reconnaît le drapeau du SEPB dans les Prairies car nos membres sont solidaires sur les lignes de piquetage, durant les marches et les manifestations.

Bien qu'il ne fasse aucun doute que de nombreux défis nous attendent quand nous retournerons chez nous après ce congrès, l'appui et la solidarité de nos membres gardent la région 3 forte et en expansion. Je suis fière de nos succès de ces dernières années et il me tarde de voir ce que nous accomplirons encore ensemble.